

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/738 du II/8/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/2103/2

Accordant une bonification de 2° éche-
lon à Monsieur MBALOUA Edouard, Admi-
nistrateur de Santé de 2° échelon.

-----oOo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 19.11.1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ; de la République Populaire du Congo ; -
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/150/RF du 9.5.1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 65/50 du 16.2.1965 fixant le statut commun des ca-
dres Administratifs de la Santé Publique ;
(/u le décret n° 67/50/FP-SS du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 26.12.1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avance-
ments des Agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du
28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Mem-
bres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/051/MJT.DGTFP.DFP/2103-4/02 du 1er/02/80 por-
tant reclassement et nomination de Monsieur MBALOUA Edouard, Administrateur
adjoint de 3° échelon de Santé ;
(/u la lettre n° 5157/MSAS/CAB/DPS du 4.12.81 du Ministre de la
Santé et des Affaires Sociales ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 27-11-81.

DECRETE :

.../...

21

ARTICLE 1ER : Monsieur MBALOUA Edouard, administrateur de Santé de 2° échelon, indice 920 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique), en service à Brazzaville, titulaire du Doctorat de 3° cycle, Option : Droit et Economie de la Santé, délivré par l'Université de Paris XI - Sud, qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons, est reclassé au 4° échelon de son grade, indice 1110 .CC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 11. Août 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

Pierre Damien DOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Osaétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.B.	3
D.C.F.	1
M.S.A.S.	2
D.G.S.P.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2./-